

# Arasement du seuil de Sainte-Marie sur la Roanne

## L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de zone intermédiaire
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Bon état des habitats
Début des travaux	Août 2009
Fin des travaux	Octobre 2009
Linéaire concerné par les travaux	150 m

## Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	La Roanne
Distance à la source	19 km
Largeur moyenne	15 m
Pente moyenne	10 ‰
Débit moyen	1,27 m <sup>3</sup> /s

## Les objectifs du maître d'ouvrage

- Rétablir la continuité écologique sur la Roanne et permettre l'accès aux frayères des poissons remontant la Corrèze (saumon atlantique et truite fario notamment).

## Le milieu et les pressions

La Roanne est un affluent de la Corrèze de 21 kilomètres de long. Son bassin versant de 105 km<sup>2</sup> est essentiellement forestier. Ce cours d'eau classé au L.432-6 pour la préservation de la continuité écologique accueille le saumon de l'atlantique et la truite fario.

Au niveau de la commune de Dampniat, un seuil d'une hauteur de 1,90 m engendre une retenue d'environ 150 m. Une route départementale surplombe le cours d'eau en rive droite et des habitations sont construites à l'aval immédiat du seuil. La rive gauche est majoritairement occupée par une ripisylve assez dense.

Cet ouvrage est situé au tout début de l'axe de migration de la Roanne, à deux kilomètres seulement de la confluence. Il constitue un véritable verrou qui bloque la remontée des poissons migrateurs, d'autant que les ouvrages situés plus en amont ont déjà fait l'objet d'aménagements.

## La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Adour - Garonne
Région(s)	Limousin
Département(s)	Corrèze
Commune(s)	Dampniat



Le seuil de Sainte-Marie sur la Roanne en juillet 2008, avant son arasement.

Contexte réglementaire	Cours d'eau classé
<b>Références au titre des directives européennes</b>	
Réf. masse d'eau	FRFR88
Réf. site Natura 2000	Non concerné



Joël Besse - Onema

La retenue de Sainte-Marie sur la Roanne en mai 2009, avant l'arasement du seuil.

### ■ Les opportunités d'intervention

Classé au titre de l'article L.432-6 du Code de l'environnement et faisant partie de l'axe bleu du SDAGE Adour - Garonne, la Roanne devait être mise en conformité avec la réglementation. Informé par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) de leurs devoirs, les neufs copropriétaires du seuil se sont vus dans l'obligation de mettre en conformité leur ouvrage. Le seuil, au moment des travaux, n'a plus d'usage économique, l'arasement constitue donc la solution la plus simple et la plus efficace.

### ■ Les travaux et aménagements

Le seuil est arasé. Un point dur est conservé pour éviter une éventuelle déstabilisation du talus soutenant la route et les maisons en rive droite. La fosse d'affouillement en aval du seuil est comblée par des

blocs disposés de manière cintrée afin de garantir une lame d'eau suffisante à l'étiage. Le mur de soutènement des berges en rive gauche ainsi que ses fondations sont démolis.

Afin de retrouver la largeur moyenne naturelle du cours d'eau, la berge en rive gauche est aménagée. Un caisson végétalisé est réalisé sur la partie amont. En aval, la berge est retalutée et confortée par des techniques végétales. En rive droite, des enrochements sur environ 45 m de long sont installés pour protéger le talus qui soutient la route. Les sédiments organiques les plus fins accumulés en amont du seuil sont curés, le reste des matériaux restant mobilisables par le cours d'eau. Une pêche de sauvetage est réalisée avant les travaux.

### ■ La démarche réglementaire

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

3.1.2.0 : Modification du profil en long ou du profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou dérivation d'un cours d'eau.

3.1.4.0 : Consolidation ou protection des berges.

### ■ La gestion

Aucune mesure de gestion particulière n'a été prise.

### ■ Le suivi

Un état initial portant sur l'étude des profils en long et en travers du cours d'eau est réalisé par un bureau d'étude. Des études géotechniques en amont du seuil et des modélisations hydrauliques sont aussi entreprises. Aucun suivi post-travaux n'est prévu.



IGN - Scan25®

## Coûts

En euros HT

Coût des études	13 000 €
Coût des acquisitions	non concerné
Coût des travaux et aménagements :	99 600 €
Coût de la valorisation	non concerné
<b>Coût total de l'action</b>	<b>118 000 €</b>

Partenaires financiers et financements :

*Agence de l'eau (32%), conseil régional (20%), conseil général (20%), État (18%), copropriétaires (10%).*

Partenaires techniques du projet :

*Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) - service départemental, conseil général, agence de l'eau, direction départementale de l'agriculture et de la forêt.*

## Le bilan et les perspectives

Cette opération permet le rétablissement de la continuité écologique. Plusieurs dizaines de kilomètres de frayères potentielles de grands salmonidés sont réouvertes. Déchargés des obligations d'entretien et en conformité avec la réglementation, les propriétaires sont satisfaits de l'opération.

## La valorisation de l'opération

Rédactions d'articles dans la presse.

Maîtres d'ouvrage	Neuf copropriétaires du seuil
Contact	Onema, service départemental de la Corrèze sd19@onema.fr



Joël Besse - Onema

Effacement du seuil et aménagement des berges en septembre 2009 : enrochements et caisson végétalisé.

La Roanne en octobre 2009, à l'emplacement de l'ancien seuil de Sainte-Marie.

Marie-Hélène Malbrunot - Onema



